

BRIDGE Proof of Concept

Appel à projets exceptionnel 2022 pour les diplômé-es de bachelor et de master

Date de publication: **15 juin 2022**

Délai de soumission: **5 septembre 2022**

Le BRIDGE Steering Committee

sur la base du règlement des subsides BRIDGE Proof of Concept du 9 décembre 2020 (version du 15 juin 2022) publie l'appel à projets suivant:

Contexte

Depuis son lancement en 2017, BRIDGE Proof of Concept est ouvert aux requérantes et requérants titulaires d'un bachelor ou d'un master ainsi qu'aux doctorants. Cependant, seuls 20 % de toutes les demandes de projets ont été déposées par des diplômé-es de bachelor ou de master. Le BRIDGE Steering Committee est convaincu que le potentiel de ces jeunes requérantes et requérants n'est pas encore entièrement exploité. C'est pourquoi BRIDGE lance, en même temps que la mise au concours régulière, une mise au concours spéciale destinée exclusivement aux personnes titulaires d'un bachelor ou d'un master. Les requérant-es éligibles pour cette mise au concours spéciale peuvent toutefois soumettre leur projet dans le cadre de la mise au concours régulière. Les soumissions parallèles de projets ne sont pas autorisées. En cas de soumission simultanée dans les deux mises aux concours, la personne requérante doit décider dans le délai imparti et sous peine de non-entrée en matière laquelle des deux requêtes elle conserve. Environ 1 million de francs sont mis à disposition pour cette mise au concours.

Limitation des exigences relatives aux requérant-es

Sur la base de l'article 6, paragraphe 5, le BRIDGE Steering Committee restreint les exigences relatives aux requérant-es (au sens de l'article 6, paragraphe 4) pour cet appel à projets exceptionnel aux diplômé-es de bachelor ou de master.

Tous les autres articles du règlement des subsides BRIDGE Proof of Concept du 9 décembre 2020 (version du 15 juin 2022) sont maintenus.